

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 30 juin 2016 à 20h30**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N.

**Absent** : CHAPUY B.

**Secrétaire de séance** : Mr JOLY Alain

**Date de convocation** : vendredi 24 juin 2016

---

En ouverture de séance, le Maire apporte la modification suivante au compte rendu de conseil du 20 mai 2016 : dans le paragraphe « Réfection du toit du lavoir du bas » : il est écrit à tort « le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BATILIA pour un montant de 4 138.70 € TTC » alors que le devis présenté et retenu par le conseil municipal mentionnait un montant de 4 138.70 € HT.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le jeudi 30 juin 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**Autorisation du Maire à saisir le juge des référés en raison d'une voie de fait et de l'urgence liée à l'obstruction du chemin du lavoir VC n°13 quartier des Ryons village du Bas**

Après présentation par Monsieur le maire, de la situation liée à l'obstruction du chemin du lavoir VC n°13, le conseil décide, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, à la majorité (1 abstention) de donner pouvoir au maire pour saisir le juge des référés et l'autorise à solliciter le cabinet d'avocats REFFAY et associés pour déposer un recours visant à rétablir la libre circulation sur cette voie.

**Délégations au Maire : modification**

Sur proposition du maire, afin d'avoir plus de réactivité dans le traitement de certaines affaires communales, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les 2 délégations suivantes au maire :

- tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

**Questions diverses**

- le maire informe le conseil qu'une déclaration préalable de travaux de remblaiement de doline a été déposée et est en cours d'instruction avec les services compétents.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 juillet 2016 à 19h30***